

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2023

Procès-verbal de la réunion

Le 27 Juin 2023 à 15h00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels s'est réuni dans la salle « Menjuc » situé sur la Réserve d'Arjuzanx - Morcenx-la-Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Paul Carrère.

Participaient à cette réunion

REPRESENTANTS DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Madame Frédérique CHARPENEL

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DES LANDES

Monsieur Damien DELAVOIE, Monsieur Paul CARRERE, Madame Patricia BEAUMONT,
Monsieur Christophe LABRUYERE

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD (MARAIS
D'ORX)

Madame Véronique BREVET, Monsieur Bertrand DESCLAUX

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD (ETANG NOIR)

Madame Aline MARCHAND

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENNAIS

Madame Isabelle CANTEGREIL

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Monsieur Jean-Luc POUTS, Madame Réjane DEHAIBE

REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE DE SEIGNANX

Monsieur Marc REMAZEILLES.

Etaient également présents

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Monsieur Denis RICHARD (Directeur), Mesdames Raphaëlle DEBATS, Sophie
LAUGAREIL, Stéphanie DARBLADE et Cécile GALAN.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

Madame Claire THOUVENIN (Direction de l'Environnement).

La réunion du Comité Syndical se tient dans les locaux de la RNN d'Arjuzanx le 27 juin 2023, à partir de 15h00.

Monsieur Paul CARRERE, Présidente du Syndicat Mixte, fait l'appel des membres présents ; le quorum est atteint et la séance peut commencer.

Monsieur Paul CARRERE donne lecture de l'ordre du jour. Les membres du Comité Syndical ne formulent aucune remarque sur cet ordre du jour.

Dossier n° 1 - SMGMN - Approbation de Procès-Verbaux de réunions du Comité Syndical

Les Procès-Verbaux des réunions du Comité Syndical du 24 novembre 2022, du 8 mars 2023 et du 22 mars 2023, ont été communiqués à l'ensemble des délégués du Comité Syndical et leur rédaction n'a appelé aucune remarque.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les termes des Procès-Verbaux de réunions du Comité Syndical des 24 novembre 2022 et 8 et 22 mars 2023.

Dossier n° 2 - SMGMN - Renouvellement de la ligne de trésorerie

Madame Cécile GALAN présente le dossier relatif au renouvellement du recours à une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € pour une durée d'un an, ainsi que la proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes pour réaliser cet emprunt.

Madame Véronique BREVET s'interroge sur le coût de ce type d'emprunt dans les conditions actuelles.

Monsieur Paul CARRERE confirme que les taux d'intérêt ont largement augmenté depuis l'année dernière (près de 4% aujourd'hui) et précise que cette ligne est utilisée en fonction des délais de versement des contributions statutaires et dotations, s'il y a un besoin de trésorerie. Le recours à ce crédit reste néanmoins indispensable et coûte environ 2 500 € pour ce qui est des intérêts.

Monsieur Denis RICHARD annonce que l'ensemble des contributions statutaires ont été perçues et que les dotations (de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour Garonne) sont en attentes de règlement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

Dossier n° 3 - SMGMN - Modification des statuts du Syndicat Mixte

Monsieur Denis RICHARD indique qu'un projet de modification des statuts du Syndicat Mixte a été préparé avec le concours du service juridique de l'ADACL.

Une des principales modifications concernent le changement de l'adresse du siège social du Syndicat Mixte, historiquement fixé au Conseil Départemental à Mont-de-Marsan, et qui sera établi sur le Site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle.

Par ailleurs, les nouveaux statuts permettront à une structure membre du Syndicat Mixte qui le souhaite de verser une contribution « spécifique » dédiée à la mise en œuvre d'un projet particulier sur un des trois sites gérés par le Syndicat Mixte.

Madame Frédérique CHARPENEL et Monsieur Paul CARRERE se félicitent que les statuts permettent désormais l'utilisation de la visioconférence pour assister aux réunions du Comité Syndical ainsi que l'utilisation de « pouvoirs » en cas d'absence.

Monsieur Bertrand DESCLAUX s'interroge sur la présence de parcelles de la commune de Saint - Martin-de-Seignanx (environ 14 ha) au sein des espaces gérés par les équipes de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx.

Monsieur Paul CARRERE demande de se rapprocher des communes de Saint-Martin-de-Seignanx ou/et de la Communauté de communes du Seignanx et de prévoir la démarche administrative nécessaire afin d'intégrer éventuellement la commune ou la Communauté de commune du Seignanx parmi les membres du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour les mises à jour des statuts proposées.

Dossier n° 19 - MARAIS D'ORX - Tarifs préférentiel pour hébergement des saisonniers dans les gîtes.

Madame Raphaëlle DEBATS rappelle que l'entretien des canaux de ceinture (arrachage manuel de la jussie) et l'accueil à la boutique du site, nécessitent le recrutement de personnels saisonniers sur une période qui s'étend de mai à octobre.

Le contexte post COVID-19 a montré la difficulté de recrutement pour la réalisation de ces missions de courte durée, d'autant plus avec la concurrence des offres d'emplois du secteur hôtelier dans les zones littorales proches.

A cette difficulté, s'ajoute la problématique de l'hébergement, qui est, soit réservé durant ces périodes à de la location de tourisme, soit proposé à des tarifs rédhitoires.

Aussi et après un redimensionnement des offres de recrutement pour ce qui concerne les travaux d'arrachage de la jussie (3 CDD de 6 mois et 3 CDD de 2 mois), il serait opportun cette année de proposer aux candidats à ces postes en difficulté pour se loger, un hébergement sur site à un prix préférentiel, le Site du Marais d'Orx disposant de 6 gîtes.

Ce tarif avantageux de location permettrait d'assurer une attractivité supplémentaire à ces offres d'emplois.

Monsieur Paul CARRERE confirme qu'une telle démarche est efficace et cite l'exemple de la commune de Morcenx-la-Nouvelle qui pratique la même politique pour le recrutement des nageurs-sauveteurs qui assurent la surveillance du lac d'Arjuzanx (50 €/mois/chambre de gîte).

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place d'un tarif de location préférentiel à 300 €/mois/chambre dans un gîte du Marais d'Orx, à partir du 1^{er} septembre 2023.

Dossier n° 20 - MARAIS D'ORX - Convention de partenariat avec la fédération départementale agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Landes

Madame Raphaëlle DEBATS indique que des travaux de remplacement des 3 pompes situées sur le marais barrage, seront conduits dans les semaines à venir, par le Conservatoire du Littoral : le remplacement de ces pompes a pour finalité la diminution de leur impact sur la mortalité des anguilles.

En parallèle, le Marais d'Orx a confié à la Fédération Départementale Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Landes (FDAAPPMA40), en association avec MIGRADOUR, la réalisation d'une étude sur le stock d'anguilles et sur les modalités de dévalaison de cette espèce.

Madame Raphaëlle DEBATS explique qu'une convention cadre de partenariat sera établie avec la FDAAPPMA 40, au titre de l'amélioration de la connaissance scientifique et de la préservation du patrimoine naturel, qui permettra de définir les modalités de cette collaboration.

Madame Frédérique CHARPENEL partage l'expérience de l'étude d'évaluation du stock d'anguilles menée sur le lac de Soustons depuis 10 ans avec MIGRADOUR.

Madame Raphaëlle DEBATS précise que l'étude anguilles consiste en la réalisation de relevés sur 2 années, selon la méthode « capture/recapture » dans le marais Central.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place d'une convention de partenariat avec la FDAAPPMA 40.

Dossier n° 21 - MARAIS D'ORX - Avenants aux conventions d'occupation temporaire d'usage agricole

Madame Raphaëlle DEBATS explique que depuis plusieurs années, quatre agriculteurs du territoire utilisent des parcelles sur le Marais Nord de la Réserve naturelle et réalisent notamment des opérations de fauche, dans le cadre de conventions d'occupation temporaires établies avec le Conservatoire du Littoral.

Afin de suivre les orientations du nouveau Plan de Gestion de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx 2022- 2031, et de répondre au mieux aux préconisations de gestion du CBNSA (Conservatoire Botanique

National Sud-Atlantique) relatives aux pratiques agricoles, il convient de modifier les affectations de parcelles entre deux de ces agriculteurs, par le biais d'avenants aux conventions existantes.

En effet, le CBNSA recommande l'export de la matière organique fauchée, et compte tenu de la nature des parcelles concernées, il est apparu judicieux de procéder à un échange de parcelles afin de mettre ces recommandations en œuvre.

Les deux exploitants étant d'accord pour cette modification, il est donc proposé d'approuver la signature d'avenants entre les 3 parties, agriculteurs, Conservatoire du Littoral et SMGMN.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la signature de ces 2 avenants aux conventions qui sont valables jusqu'en fin d'année 2023.

Dossier n° 22 - MARAIS D'ORX - Convention de coopération technique avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Seignanx Adour et les Réserves naturels du Marais d'Orx et de l'étang Noir.

Madame Raphaëlle DEBATS indique qu'il est proposé de définir un cadre général de partenariat avec le CPIE Seignanx Adour pour développer des collaborations techniques et scientifiques avec le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux naturels, en particulier avec les Réserves naturelles du Marais d'Orx et de l'étang Noir.

Ce partenariat fera l'objet de l'établissement d'une convention de portée générale, à partir de laquelle pourront s'inscrire des actions précises, qui feront l'objet de conventions particulières qui comporteront le cas échéant, des engagements financiers.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de cette convention de coopération avec le CPIE 40.

Dossier n° 23 - MARAIS D'ORX - Convention pour une prestation pluriannuelle de collaboration scientifique et technique avec le CPIE Seignanx-Adour

Au titre de la convention cadre objet du précédent dossier, Madame Raphaëlle DEBATS explique qu'il est proposé que le CPIE Seignanx Adour réalise pour le compte de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx et dans le cadre du Plan de Gestion 2022-2031, des prestations de collaboration technique et scientifique pluriannuelles, jusqu'à fin 2031.

Une convention de collaboration annuelle spécifique sera établie à cet effet, qui comprendra un avenant technique et financier précisant les missions annuelles confiées au CPIE SA, le nombre de jours nécessaires pour la réalisation des prestations et les périodes concernées, avant le démarrage des actions : pour l'année 2023, le nombre de jours prévus est de 2, soit un budget de 920 € (2 x 460€).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de cette convention avec le CPIE 40.

Dossier n° 24 - MARAIS D'ORX - Investissement programme 2023-302/acquisition de matériel pour la gestion du Marais Central

Monsieur Denis RICHARD rappelle que, lors du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2023, il avait été annoncé qu'une partie des dépenses d'investissement réalisées au Marais d'Orx en 2021, avaient été déclarées non éligibles au Fond de Compensation de la TVA par les services de la Préfecture des Landes.

Depuis cette date, le Syndicat Mixte a finalement bénéficié du versement de ces crédits.

Cette recette d'investissement supplémentaire au stade de la Décision modificative n° 1 de 2023, permet d'ouvrir un nouveau programme d'investissement pour réaliser des aménagements sur le casier barrage par l'acquisition de pontons flottants modulaires afin de procéder à des pêches de régulation en régie, ou permettre le ramassage de poissons lors des crises de mortalité piscicole ainsi que des îlots flottants supplémentaires qui permettront de créer des zones de frayères et de caches à poissons et serviront également de reposoirs et de zones de reproduction pour l'avifaune.

Dossier n° 11 - ARJUZANX - Convention de prestation de blanchisserie

Madame Sophie LAUGAREIL fait la présentation de la convention de partenariat établie en 2021 avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources, relative à l'intervention du service de blanchisserie du Pôle Gériatrique de Morcenx-la-Nouvelle pour effectuer le lavage du linge des gîtes d'Arjuzanx.

Les termes de cette convention doivent être modifiés afin de prendre en compte la nouvelle tarification de cette prestation, qui sera désormais réalisée au poids réel du linge lavé et non plus de manière forfaitaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de cette nouvelle convention.

Dossier n° 12 - ARJUZANX - Convention de partenariat pour l'organisation d'activités culturelles sur le site d'Arjuzanx

Madame Sophie LAUGAREIL indique que l'association Landes Aquarelle propose un festival international d'aquarelles, du 16 au 24 septembre prochain à Morcenx-la-Nouvelle.

Dans le cadre de cette manifestation, deux artistes exposeront dans la Maison de site. Par ailleurs, les 3 gîtes seront mis à disposition de l'association gracieusement, pour l'hébergement d'artistes, du 15 au 25 septembre 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de ce partenariat culturel.

Dossier n° 13 - ARJUZANX - Convention d'occupation du domaine privé pour l'organisation du « Summer Prev » par l'association des Francas des Landes

Monsieur Denis RICHARD fait la présentation de la manifestation « Summer Prev » proposée par l'association des Francas, qui a pour objectif de sensibiliser les adolescents aux risques estivaux (sécurité routière, baignade, soleil...),

Les Francas ont choisi le site d'Arjuzanx et les abords de la Maison Lente », pour organiser la seconde édition de cette manifestation, le 5 juillet 2023, en partenariat avec la Commune de Morcenx-la-Nouvelle.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de ce partenariat tripartite.

Dossier n° 14 - ARJUZANX - Modification du plan de financement du programme d'investissement n°2021-201 / restauration de zones humides dans le secteur de la tour d'observation

Madame Sophie LAUGAREIL rappelle que lors d'une précédente réunion du Comité Syndical, un programme d'investissement d'un montant de 45 000 € H.T. a été approuvé afin de réaliser la restauration de zones humides dans le secteur de la tour d'observation du site d'Arjuzanx.

Cette opération bénéficie pour son financement, notamment, d'une aide de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance 2022/2023 et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

La réalisation de ces travaux a été engagée en 2022 dans le cadre d'un marché de travaux qui comprenait une tranche ferme (traitement de secteurs prioritaires ayant une très haute valeur environnementale) et une tranche conditionnelle (traitement des secteurs de moindre valeur).

Après réalisation de la tranche ferme, dans un objectif de cohérence de restauration de milieux, il pourrait être judicieux d'engager la tranche conditionnelle qui nécessiterait une augmentation du budget du programme de 1 000 € H.T. qui pourrait être financée par prélèvement sur la section de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour l'augmentation du budget global de l'opération, financée par prélèvement sur la section de fonctionnement, et portant le montant total du programme à 46 000 € HT.

Dossier n° 15 - ETANG NOIR - Convention cadre de partenariat pour l'organisation de chantiers participatifs

Madame Stéphanie DARBLADE présente le dossier relatif à l'établissement d'une convention cadre qui permettrait d'organiser des chantiers participatifs bénévoles sur la Réserve naturelle avec des structures associatives.

Dans le cadre de cette convention, l'association « Guides et Scouts de France » de l'Hay-les-Roses souhaite participer à l'arrachage d'espèces envahissantes (Crocsmia) durant l'été.

Madame Frédérique CHARPENEL suggère de prendre contact également avec le lycée Haroun-Tazieff de Saint-Paul-les-Dax pour un éventuel partenariat, pour la réalisation de travaux de rénovation de la passerelle de l'Etang Noir, par exemple.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en œuvre d'une convention-cadre pour la réalisation de chantiers participatifs.

Dossier n° 16 - ETANG NOIR - Tarifs des produits et prestations

Madame Stéphanie DARBLADE indique qu'une mise à jour des tarifs de visites guidées et de produits pour la boutique est proposée, pour la période estivale et la rentrée (visites scolaires).

Madame Frédérique CHARPENEL propose de valoriser les produits en liège fabriqués à Soustons au sein de la boutique de l'Etang Noir.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de ces nouveaux tarifs, de produits et de prestations.

Dossier n° 17- ETANG NOIR - Investissement : modification du montant du programme 2023-400 (acquisition de matériel)

Madame Stéphanie DARBLADE fait la présentation de la modification du montant du programme d'acquisition de matériel pour la Réserve de l'Etang Noir, approuvé lors du vote du Budget Primitif 2023, pour équiper la réserve d'une station météorologique pour un montant de 2 600 € H.T.

Elle précise qu'il est apparu nécessaire depuis ce vote, en cohérence avec la formation « élague en sécurité » réalisée par un agent du site, de faire l'acquisition de matériel de grimpe : ce matériel permettra de réaliser des travaux d'élague en sécurité sur le site de l'étang Noir mais aussi, sur celui du Marais d'Orx et également, des opérations de baguage dans le cadre des actions en faveur du Balbuzard Pêcheur.

Le coût supplémentaire de 2 100 € H.T. nécessaire pour cet achat est autofinancé et porte le montant total du programme à 4 700 € H.T..

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour l'augmentation du budget global de l'opération.

Dossier n° 18- MARAIS D'ORX - Tarifs des produits et prestations associées

Madame Raphaëlle DEBATS indique que ce dossier consiste en la mise à jour de la liste des prestations et produits proposés sur la Réserve du Marais d'Orx (dans la boutique notamment) pour la période estivale, afin de faire une proposition de produits locaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de ces nouveaux tarifs.

Dossier n° 4 - SMGMN - Adhésion au Pass Culture collectif

Monsieur Denis RICHARD présente le dossier relatif à la démarche d'adhésion au pass Culture collectif qui permettra aux 3 réserves de proposer des offres pédagogiques à destination des collèges et des lycées. Il précise que préalablement, le Syndicat Mixte a obtenu un agrément délivré par les services de la DRAC et de la DAAC de Bordeaux, valable pour les 3 sites.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la proposition d'offres pédagogiques aux établissements scolaires concernés.

Dossier n° 5 - SMGMN - Tarifs communes de visites guidées et autres prestations

Monsieur Denis RICHARD fait la présentation des 2 tarifs établis par les 3 Réserves naturelles pour l'accueil de groupes scolaires et des 2 tarifs pour des prestations autres (conférence et formation).

Monsieur Bertrand DESCLAUX demande s'il existe également des tarifs pour les familles ce à quoi, Madame Sophie LAUGAREIL répond que la Réserve Naturelle d'Arjuzanx propose un « pass famille » pour les visites guidées.

Monsieur Denis RICHARD précise que les plaquettes d'informations pour la saison 2023 des 3 Réserves naturelles sont à disposition des participants présents à la réunion du jour, sur lesquelles figurent les tarifs à l'attention du public individuel.

Madame Aline MARCHAND suggère d'intégrer un plan d'accès dans les plaquettes de saison, de façon systématique pour les 3 réserves.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour les tarifs proposés.

Dossier n° 6 - SMGMN - Organisation de la première « journée des Voisins »

Dans le cadre d'une précédente demande des élus du Syndicat mixte, une journée destinée aux habitants des territoires des réserves est organisée pour la première année, le 15 octobre prochain sur le Site d'Arjuzanx : son récent classement en Réserve naturelle nationale a conduit à ce choix.

Les différentes activités proposées à cette occasion, seront gratuites.

Monsieur Paul CARRERE souligne l'importance de bien communiquer autour de cet événement à l'échelle des 3 réserves, y compris auprès des scolaires pour sensibiliser les parents d'élèves.

Monsieur Jean-Luc POUTS demande si la restitution de l'étude de diagnostic d'ancrage territorial aura lieu à ce moment-là ou au mois d'août ; Monsieur Denis RICHARD confirme cette restitution par Valaï PICQ, le stagiaire en charge de cette étude, la veille ou l'avant-veille de cette journée avec l'invitation de l'ensemble des personnalités qui y ont participé.

Par ailleurs, il indique que le nouveau site internet de la Réserve naturelle d'Arjuzanx devrait être mis en ligne plus ou moins au même moment.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur ce dossier.

Dossier n° 7 - SMGMN - Gestion du personnel : création d'un emploi temporaire pour la rédaction du plan de gestion de la RNN d'Arjuzanx

Monsieur Denis RICHARD fait la présentation du projet de recrutement d'un emploi temporaire de catégorie B, en soutien scientifique à la directrice/conservatrice, pour la rédaction du futur « Plan de Gestion » de la Réserve naturelle d'Arjuzanx.

Madame Frédérique CHARPENEL indique que la ville de Soustons a récemment recruté une personne titulaire d'un Master2 pour l'élaboration de l'Inventaire de la Biodiversité (ABC), pour un salaire net d'environ 1 800 €. Monsieur Paul CARRERE confirme que l'Institution Adour recrute également des jeunes diplômés à ce niveau de salaire.

Madame Stéphanie DARBLADE confirme que ce type de poste est très attractif dans les Réserves et qu'environ 160 candidatures avaient été reçues en 2019 lors de la création du dernier poste sur l'Etang Noir.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la création d'un emploi temporaire de catégorie B, sur 3 ans afin d'assister la Directrice/Conservatrice pour la rédaction du Plan de Gestion de la Réserve naturelle.

Dossier n° 8 - ARJUZANX - Vente de bois sur pied

Madame Sophie LAUGAREIL effectue la présentation du dossier relatif aux travaux d'ouverture de milieux mis en œuvre depuis quelques années pour, notamment favoriser l'accueil de l'avifaune migratrice (Grues cendrées) : ils consistent en la réalisation d'opérations de débroussaillage, d'enlèvement de pins... et seraient confiés à l'entreprise « Le Bois Landais » de Sainte Eulalie en Born.

Dans le cadre d'une précédente réunion organisée à la Préfecture de Landes sur le risque incendie, Monsieur Bertrand DESCLAUX s'interroge sur les possibilités d'un prélèvement d'eau dans le Marais d'Orx par les pompiers.

Madame Sophie LAUGAREIL indique que plusieurs points d'aspiration ont été identifiés à Arjuzanx avec les pompiers et les ASA de DFCI.

Madame Stéphanie DARBLADE précise que, d'une façon générale, le pompage est interdit dans les réserves naturelles mais que la sécurité des biens et des personnes priment en cas d'incendie.

Les membres du Comité Syndical présents souhaitent que des points d'aspiration soient recensés sur les 3 sites avec les services des pompiers locaux et Monsieur Paul CARRERE demande qu'une convention avec le SDIS 40 soit établie dans les meilleurs délais.

Madame Sophie LAUGAREIL ajoute que, concernant les Obligations légales de débroussaillage (OLD), l'association des Réserves naturelles de France s'est saisie du sujet pour les espaces naturels à l'échelle nationale.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la vente de bois sur pied sur les parcelles identifiées.

Dossier n° 9 - ARJUZANX - Tarifs des produits et prestations de service

Madame Sophie LAUGAREIL fait la présentation des nouveaux tarifs proposés par la réserve d'Arjuzanx, pour des produits vendus au bar et à la boutique de la Maison de Site.

Elle présente également la sollicitation pour bénéficier gratuitement de bons de visite de la Réserve naturelle, à l'occasion de tombolas organisées :

- par l'association « Vaincre la mucoviscidose » lors de la manifestation intitulée « Color Run de la Virade de l'Espoir », le 24 septembre 2023 à Dax ;
- par l'association des Commerçants de Morcenx-la-Nouvelle, durant l'été 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur ce dossier.

Dossier n° 10 - ARJUZANX - Participation financière du Ministère chargé de l'Environnement au titre de l'aide à la réalisation d'actions en faveur de l'éducation à l'environnement

Madame Sophie LAUGAREIL indique que la Réserve d'Arjuzanx a bénéficié d'un complément de dotation de la part de l'Etat, au titre de l'aide à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'éducation à l'environnement. Le montant supplémentaire attribué correspond à ½ Equivalent Temps Plein (ETP), soit 18 000 €, ce qui porte le montant total de cette aide à 35 971 €.

Madame Sophie LAUGAREIL rappelle qu'en 2021, les services de l'Etat avaient augmenté le montant de la Dotation Courante Opérationnelle de 11 % ; à ce jour, rien ne garantit la pérennité de cette dotation pour les années suivantes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur la sollicitation de ce complément de financement.

Le montant des dépenses de ce programme a été établi à 13 500 € H.T., soit 16 200 € T.T.C. et sera donc autofinancé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour l'ouverture du programme 2023-302 « Acquisition de matériel pour la gestion du Marais Barrage »

Dossier n° 25 – SMGMN – Décision modificative n° 1 de 2023

Madame Cécile GALAN fait la présentation de la Décision modificative n° 1 du Syndicat Mixte, équilibrée en dépenses et en recettes à :

- 49 500 € pour la section de fonctionnement,
- 19 920 € pour la section d'investissement.

La perception de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions du Budget Primitif de l'exercice, permet de faire face notamment, aux augmentations de charges de personnels (augmentation du SMIC), et de frais d'entretien des bâtiments et des véhicules.

En section d'investissement, le versement d'un montant complémentaire de FCTVA, permet l'inscription d'un nouveau programme d'investissement autofinancé pour la Réserve Naturelle du Marais d'Orx et le renoncement à un crédit relais prévu au stade du Budget Primitif pour préfinancer la T.V.A. sur les programmes d'investissement.

Après prise en compte de la Décision Modificative n° 1, le budget du Syndicat Mixte s'établit en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 2 527 400 €,
- en section d'investissement à 1 133 670 €.

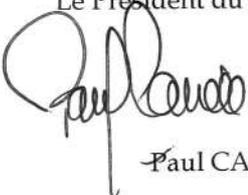
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice 2023.

QUESTIONS DIVERSES :

Les membres du Comité Syndical présents à la séance du jour, demandent qu'un lien soit accessible depuis le site internet de la Réserve Naturelle du Marais d'Orx, pour pouvoir se connecter à la caméra fixée sur le nid des balbuzards-pêcheurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

Le Président du Syndicat Mixte



Paul CARRERE

